



Demande de retraite, invalidité et/ou inaptitude

Par **Michel83**, le **05/12/2023** à **14:30**

Bonjour,

Je fais actuellement ma demande de retraite du secteur privé, qui sera effective au 01/05/2024, avec le nombre de trimestre requis. J'ai été déclaré par le medecin conseil de la CPAM en invalidité catégorie 2 depuis le 26/04/2021 et à ce titre je perçois depuis une pension d'invalidité mensuelle. Je suis également demandeur d'emploi depuis cette même date.

Dans le dossier à remplir pour ma demande de retraite, sur inforetraite.fr, il m'est demandé chapitre "situations particulières" : "êtes-vous reconnu inapt au travail" ? oui ou non. Quelle réponse dois-je donner ?

Merci pour votre réponse.

Anonymisation

Par **Marck.ESP**, le **05/12/2023** à **20:47**

Bonsoir et bienvenue

La reconnaissance de la catégorie 2 n'induit pas automatiquement une inaptitude au travail. Alors vous cochez non..

Par **Michel83**, le **06/12/2023** à **09:29**

Bonjour,

Merci pour votre réponse rapide et précise.

Bonne journée.

Michel